

# UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR – LE RÔLE DE L'AIIT DANS LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE



Proposition de Michele Patterson, Présidente de l'AIIT, juin 2008

## Introduction

Au cours de la période de 2005 à 2008, nous avons vu l'AIIT progresser vers une ère nouvelle où la demande d'aide pour améliorer et moderniser l'inspection du travail a augmenté partout dans le monde. Nous avons eu chaque jour des demandes d'aide – y compris des demandes de conseils techniques, de financement, de fourniture d'expertises pour des projets tels que les Programmes nationaux de travail décent, de participation à des conférences et forums à travers le monde ainsi que des propositions de voir l'AIIT participer dans des partenariats et des programmes et événements locaux.

Notre expérience au cours de cette période nous a confirmé que l'AIIT se doit d'améliorer ses capacités de planification et d'organisation pour répondre dorénavant à ces nouvelles exigences.

Aujourd'hui je propose de vous présenter un plan d'action pour l'avenir de l'AIIT : un plan pour l'AIIT de participer efficacement dans la réalisation d'une inspection renforcée et professionnelle partout dans le monde.

## Historique

**Fournir les bases d'une inspection du travail forte, professionnelle et efficace – résumé du programme de 2005 à 2008**

### Thèmes

Au cours de la période de 2005 à 2008, l'AIIT s'est concentrée surtout sur

le développement et la promotion de 3 grands thèmes d'action visant à jeter les bases de notre avenir. Ces thèmes étaient les suivants :

1. **Alliances** – des partenariats entre les gouvernements, employeurs, syndicats et autres, ainsi que le renforcement de l'inspection du travail par le biais de la coopération régionale ;
2. **Éthique et professionnalisme** – le besoin d'un code mondial d'éthique/intégrité et le développement des bases d'une inspection du travail professionnelle, et
3. **Influence** – montrer la valeur d'une inspection du travail efficace et en mesurer l'efficacité.

### Activités et principales réalisations

Pour s'atteler aux thèmes ci-dessus durant la période de 2005 à 2008, l'AIIT a :

- organisé des conférences à travers le monde en partenariat avec les pays hôtes – y compris la deuxième conférence de l'AIIT en Asie, la première conférence en Amérique du Nord et la première dans la région du Pacifique ;
- dressé un projet du Code global d'intégrité pour le soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale de 2008 ;
- participé à des partenariats (p. ex. avec l'OIT, des programmes spéciaux tels que le travail forcé, des organisations régionales d'inspection du travail, des Programmes nationaux de travail décent etc.) ;

- fourni son expertise à toute une gamme de programmes, forums, conférences et initiatives ;
- fabriqué chaque année le Forum de l'AIIT et développé son site Internet interactif, et
- commencé à explorer le potentiel de développement d'un outil global de comparaison et d'amélioration des performances de l'inspection du travail (C'est-à-dire par une approche tableau de bord).

### Résultats

Les principales activités pour la période de 2005 à 2008 ont abouti à un certain nombre de résultats importants, notamment :

- le projet du Code global d'intégrité ;
- de nouveaux programmes et activités régionaux à travers l'Asie, les Caraïbes et le Pacifique ;
- l'augmentation du nombre de membres de l'AIIT, et
- le renforcement des partenariats avec diverses organisations, notamment les organisations internationales d'employeurs et de syndicats.

### Répondre à l'environnement – l'AIIT fait son chemin

#### Relever les défis de l'environnement :

L'AIIT fut créée dans les années 1970 lorsque le besoin apparut d'organiser et de professionnaliser l'inspection du travail afin qu'elle puisse produire

## suite – UN PLAN D’ACTION POUR L’AVENIR – LE RÔLE DE L’AIIT DANS LA RÉALISATION D’UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

des résultats d’un intérêt général – en partenariat avec les acteurs directs en milieu de travail.

Les années 1980 et 1990 ont vu le développement et l’évolution de l’AIIT vers les pays industrialisés d’Europe, surtout grâce aux ressources pour le progrès fournies par l’Allemagne, le Royaume-Uni et la Scandinavie. Ces pays furent réputés lors de cette période pour leurs meilleures pratiques à l’échelle internationale et furent une source d’inspiration pour d’autres parties du monde pour le développement des meilleures pratiques.

Au 21<sup>e</sup> siècle, le rythme phénoménal du développement économique et social dans le monde confronte les employeurs, travailleurs et inspecteurs du travail à de nouveaux défis. Et, tout à coup, une inspection du travail efficace est partout très demandée. Toutes les parties de la main-d’œuvre mondiale sont à la recherche d’aide pour répondre aux normes de travail sûr et décent. Des impératifs économiques sont le moteur de recherche d’une norme améliorée de l’exercice de la profession de l’inspection du travail – notamment l’inspection de la santé et de la sécurité – qui est bien placée pour influencer le développement du travail sûr, équitable et décent à travers le monde.

*Notre défi international consiste à améliorer la santé et la sécurité au travail et à garantir des conditions de travail équitables pour aboutir à une diminution du nombre de décès, blessures, maladies, conflits et autres sources de coûts pour les entreprises. En même temps nous sommes amenés à promouvoir la dignité humaine, une productivité accrue des travailleurs et le juste environnement dans lequel les entreprises pourront prospérer.*

En réponse à ce défi, il est proposé que l’AIIT commence une phase opérationnelle destinée à bâtir sur la réussite acquise à ce jour et à préparer son organisation pour l’avenir.

La première étape du développement d’une nouvelle maturité opérationnelle consiste à examiner et discuter un plan d’action pour l’avenir. Ce plan couvrant la période de 2008 à 2011 visera à clarifier les objectifs, actions et résultats de l’AIIT au cours de cette période. Si cette première étape est décidée en commun et réalisée, nous avons l’intention de nous atteler au développement de plans stratégiques à long terme détaillés qui guideront l’AIIT au-delà de 2011 et loin dans le 21<sup>e</sup> siècle.

### Un plan d’action pour l’avenir – une proposition pour les voies futures de votre association

#### Résumé

Ce plan propose que l’AIIT définisse **6 domaines d’action** correspondant à son rôle clé d’association internationale.

Chaque rôle ou **Domaine d’action** a un **Objectif** stratégique et une **Description** plus détaillée du rôle et du but de ce domaine d’activité. Un programme de travail pour chaque objectif est ensuite exposé et consiste en **Résultats, Domaines d’engagement pour les membres de l’AIIT** proposés ainsi qu’une liste de **Tâches spécifiques pour 2008-2011**.

Les 6 rôles ou domaines d’action pour l’AIIT sont les suivants:

1. **L’AIIT – l’association professionnelle** – *Objectif : fournir les bases*

*professionnelles pour construire une inspection du travail forte, modernisée et efficace à travers le monde.*

2. **L’AIIT en tant qu’entité influente** – *Objectif : promouvoir la profession et les intérêts de l’inspection du travail par le développement de sphères d’influence.*
3. **L’AIIT en tant que partenaire** – *Objectif : renforcer la participation de l’AIIT à la fois dans des partenariats et alliances formels et informels avec des organisations alliées et dans des projets spécifiques pour promouvoir le travail décent dans le monde entier.*
4. **L’AIIT en tant que catalyseur** – *Objectif : agir comme catalyseur pour le développement de la coopération régionale dans l’inspection du travail.*
5. **L’AIIT en tant que médiateur et communicateur** – *Objectif : fournir l’information aux membres et faciliter les initiatives des membres pour améliorer leurs services d’inspection du travail.*
6. **L’AIIT en tant que source d’expertise technique** – *Objectif : fournir une ressource pour l’accès à l’expertise technique de l’inspection du travail.*

Le plan détaillé est présenté ci-dessous.

Veuillez noter que le plan ne comporte pas de proposition spécifique pour l’évaluation ; cependant, les tâches et résultats définis constitueront un guide pour décider si les objectifs ont été atteints.

## suite – UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR – LE RÔLE DE L'AIIT DANS LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

### Domaine d'action 1 – L'AIIT, l'association professionnelle

#### Objectif

Fournir les bases professionnelles pour construire une inspection du travail forte, modernisée et efficace à travers le monde.

#### Description

L'AIIT est l'association mondiale pour la profession de l'inspection du travail. La responsabilité majeure de toute association professionnelle est de fournir les outils et services dont ses membres ont besoin pour travailler de façon professionnelle. Voici quelques exemples d'outils qui pourraient aider les membres à fournir des systèmes d'inspection du travail de qualité élevée et professionnelle :

- un code mondial d'éthique/intégrité ;
- un cadre de principes de travail communs ;
- un cadre de formation et de développement professionnel ;
- des manuels et guides pour des domaines spécifiques du travail d'inspection ;
- des outils généraux d'audit pour la prévention, et
- un cadre de mesure et de comparaison des performances.

Globalement, la demande d'une inspection forte et efficace s'accroît au fur et à mesure des changements sur le terrain et de l'impact de ces changements sur la main-d'œuvre mondiale. L'inspection du travail remplit une fonction essentielle dans la garantie de conditions sociales et économiques judicieuses et d'une bonne gouvernance. Les inspecteurs sont uniquement à même d'influencer les conditions quand ils agissent de façon professionnelle, équitable, transparente et éthique, selon des principes opérationnels appropriés. Ils doivent gagner leur crédibilité dans chaque environnement local.

L'AIIT, en tant qu'association professionnelle, doit y répondre en offrant une assistance à ses membres pour faire face à ces défis de façon efficace. La force de l'AIIT dépend de sa capacité à augmenter le nombre de ses membres et à offrir un soutien continu à ses membres. De cette façon, l'AIIT peut assurer qu'elle est vraiment représentative de la profession au niveau mondial et qu'elle peut renforcer sa capacité à fournir des services à ses membres.

### Proposition d'un plan d'action stratégique pour 2008-2011 et au-delà

#### Résultats clés – 2008-2011 (et au-delà)

1. Le Code global d'intégrité est adopté et promu aux membres.
2. Les politiques et stratégies d'affiliation (sur le financement, les paiements et la participation continue) sont élaborées et approuvées.
3. L'affiliation à l'AIIT est étendue suivant une stratégie organisée, c'est-à-dire des régions définies, des objectifs, des critères d'affiliation, des bénéfices.
4. La représentation de l'AIIT est mondiale, telle que définie par les régions de l'OIT (au autres).
5. Les principes opérationnels pour l'inspection du travail sont définis.
6. Un cadre pour les ressources de formation est établi (c'est-à-dire les ressources pourraient être développées par l'AIIT ou en partenariat avec autrui, ou seraient accessibles à travers l'affiliation, p. ex. le CIS), pour permettre à l'AIIT d'offrir ce service à ses membres et d'identifier les lacunes pour une action future.
7. Un cadre pour des outils d'audit de prévention progresse.
8. Les statuts sont révisés pour tenir compte de l'avenir de l'AIIT.
9. Le travail sur la comparaison des performances a débuté en partenariat avec l'OIT.

#### Domaines d'engagement pour les membres de l'AIIT

L'affiliation à l'AIIT – renforcer les relations de toutes les occasions, les politiques d'affiliation, du suivi, de l'engagement et de la responsabilité des membres à long terme ; tous les membres impliqués dans le développement de la base professionnelle de l'AIIT, de ses outils et stratégies.

#### Tâches spécifiques 2008-2011

1. Finaliser un Code d'intégrité pour garantir le professionnalisme de l'activité des inspecteurs du travail.
2. Continuer à engager les employeurs et employés internationaux à chercher à définir les rôles et le comportement professionnel.
3. Élaborer une stratégie d'affiliation détaillée pour préparer l'AIIT à son avenir.
4. Commencer à travailler sur des principes opérationnels communs et autres cadres repris ci-dessus.

## suite – UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR – LE RÔLE DE L'AIIT DANS LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

### Domaine d'action 2 – L'AIIT en tant qu'entité influente

#### Objectif

Promouvoir la profession et les intérêts de l'inspection du travail par le développement de sphères d'influence.

#### Description

Afin de promouvoir la profession, l'AIIT doit développer des sphères d'influence qui lui permettent d'assurer que le thème de l'inspection du travail et les intérêts des inspecteurs du travail apparaissent sur tous les ordres du jour des organisations engagées dans des domaines de travail liés aux nôtres. Par exemple:

- des organisations qui travaillent à l'échelle mondiale, p. ex. l'OIT, l'ONU, l'OMS, l'OMC, l'ISSA ;
- des groupes régionaux d'inspecteurs du travail (p. ex. : ASEAN-OSHNET, ARLAC) ;
- des groupes internationaux représentant les employeurs et les travailleurs ;
- des groupes de pression œuvrant pour un travail décent (p. ex. Fair Trade, des groupes de responsabilité sociale des entreprises, des groupes d'investissement visant le développement durable et la responsabilité sociale) ;
- des organisations qui recourent à des investissements socialement responsables (p. ex. Banque mondiale, IFC).

Pour influencer efficacement d'autres organisations à propos de l'importance et le rôle de l'inspection du travail, l'AIIT doit fournir des arguments clairs et convaincants. À cette fin, elle dispose d'une documentation de base (p. ex. une brochure) qui explique l'histoire, la philosophie et le rôle de l'association afin que les membres puissent représenter constamment les buts et objectifs de l'AIIT et les raisons qui la guident.

Les actualités concernant l'association et la description des activités de ses membres sont aussi importants pour influencer les autres. Par exemple, en plus d'informer les membres, le Forum de l'AIIT fournit chaque année des informations à ceux que nous essayons d'influencer et les aide à identifier leurs domaines d'intérêt communs avec notre association.

#### Résultats clés – 2008-2011 (et au-delà)

1. Une brochure expliquant la philosophie de l'AIIT et le rôle de l'inspection du travail dans la réalisation de conditions internationales de travail décent est publiée.
2. Le Forum de l'AIIT sera publié et distribué chaque année en 2008, 2009 et 2010.
3. Tous les groupes et organisations importants que l'AIIT devrait essayer d'influencer sont identifiés.
4. Des dispositions sont prises pour nouer des contacts dans chaque groupe et rechercher à contribuer à leurs ordres du jour.
5. Les travaux permanents avec des contacts et réseaux existants sont activement poursuivis.

#### Domaines d'engagement pour les membres de l'AIIT

L'affiliation à l'AIIT – renforcer toutes les possibilités de promotion par l'influence, le lobbying, la fourniture d'informations à d'autres organisations, la participation dans des conférences et forums locaux et la publication d'une brochure expliquant l'histoire et la philosophie de l'inspection du travail.

#### Tâches spécifiques 2008-2011

1. Mettre au point une brochure de l'AIIT expliquant la base philosophique de l'AIIT et le rôle de l'inspection du travail.
2. Identifier et créer un répertoire des groupes et personnes de contact pour chaque sphère d'influence.
3. Engager les membres de l'AIIT à dresser une liste (à jour) des occasions d'entrer en contact avec les groupes dans chaque sphère d'influence (p. ex. : les assemblées annuelles, conférences, forums, réunions informelles etc.).
4. Créer un moyen d'enregistrement des contacts noués et des échanges de l'AIIT avec d'autres organisations (p. ex. sur le site Internet interactif de l'AIIT).
5. Continuer à engager les employeurs et employés internationaux à développer des sphères d'influence dans le monde entier.

## suite – UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR – LE RÔLE DE L'AIIT DANS LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

### Domaine d'action 3 – L'AIIT en tant que partenaire

#### Objectif

Renforcer la participation de l'AIIT à la fois dans des partenariats et alliances formels et informels avec des organisations alliées et dans des projets spécifiques pour promouvoir le travail décent dans le monde entier.

#### Description

L'AIIT ne peut pas réaliser toute seule un environnement de travail sûr, salubre et décent. En plus de développer des sphères d'influence, l'AIIT a besoin de travailler en partenariat avec d'autres organisations et dans des projets spécifiques afin d'atteindre des objectifs communs. Ces partenariats peuvent être formels ou informels.

L'AIIT travaille actuellement en partenariat continu avec l'OIT et quelques groupes régionaux d'inspecteurs (p. ex. ARLAC) avec lesquels elle essaiera de renforcer les liens et de poursuivre la collaboration. L'AIIT est également un partenaire formel dans le projet spécial de l'OIT sur le travail forcé et la traite d'humains.

De nombreuses autres possibilités de partenariat et alliances peuvent être identifiées et poursuivies. Par exemple, le partenariat dans des programmes nationaux de travail décent, des investissements éthiques et la réglementation de la chaîne d'approvisionnement globale sont tous des exemples qui ont été discutés lors de récentes conférences régionales de l'AIIT. D'autres exemples incluent le développement d'alliances entre les Inspections du travail régionales (p. ex. des protocoles d'accord sur le travail conforme et l'échange d'informations), ou encore avec les organisations patronales et syndicales.

Grâce à des partenariats formels et informels et des alliances, l'AIIT peut chercher à accroître son influence et sa participation dans des initiatives de travail décent dans le monde entier.

#### Résultats clés – 2008-2011 (et au-delà)

1. Un partenariat renforcé avec l'OIT est développé et construit autour d'objectifs clés stratégiques dans des domaines d'intérêt commun.
2. Le partenariat de l'AIIT avec le projet spécial de l'OIT sur le travail forcé et la traite humaine se poursuit.
3. Tous les groupes régionaux coordonnant des activités d'inspection du travail (p. ex. SLIC, ASEAN-OSHNET, ARLAC, CRADAC, États du Maghreb ou arabes etc.) sont identifiés et des possibilités de partenariat avec l'AIIT sont poursuivies.
4. Des occasions de partenariat avec d'autres organisations dans le domaine de la promotion du travail décent et autres projets sont identifiées et l'AIIT a commencé à développer ces relations potentielles.

#### Domaines d'engagement pour les membres de l'AIIT

L'affiliation à l'AIIT – participer à exploiter toutes les occasions de coopération régionale et alliances et à identifier les organisations et projets d'un commun intérêt en vue de nouer des relations supplémentaires.

#### Tâches spécifiques 2008-2011

1. Discuter avec l'OIT des objectifs stratégiques de leur partenariat avec l'AIIT.
2. Collaborer au projet spécial de l'OIT sur le travail forcé et la traite humaine, afin de déterminer où et comment l'AIIT pourra contribuer à la phase suivante du projet.
3. Engager les membres à dresser la liste de toutes les organisations régionales qui coordonnent les activités de l'inspection du travail et explorer les possibilités de partenariat.
4. Tenir des discussions avec les employeurs, syndicats et autres organisations internationaux pour identifier les occasions de partenariat.

## suite – UN PLAN D’ACTION POUR L’AVENIR – LE RÔLE DE L’AIIT DANS LA RÉALISATION D’UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

### Domaine d’action 4 – L’AIIT en tant que catalyseur

#### Objectif

Agir comme catalyseur pour le développement de la coopération régionale dans l’inspection du travail.

#### Description

Un catalyseur fait bouger les choses. L’AIIT, par l’intermédiaire de son Comité exécutif et ses affiliés, peut donner l’impulsion à la coopération régionale en organisant des conférences avec les pays hôtes (p. ex. entre 2004 et 2008 à Macao, Beijing, Ontario et Adélaïde) ; en lançant et soutenant des programmes techniques régionaux (p. ex. le programme de coopération technique de la région du Pacifique) et en aidant les membres à prendre des initiatives de coopération régionale.

L’AIIT se propose de développer davantage ses dispositions pour promouvoir les alliances régionales par l’attribution à chaque membre de son Comité exécutif de fonctions de représentation régionale. Il est prévu que les membres du Comité exécutif travailleront avec les pays intéressés à fournir le catalyseur pour une coopération régionale qu’ils seront invités à développer. Des représentants régionaux travailleront avec un ensemble d’objectifs stratégiques dans chaque région.

L’aide aux membres à proposer et organiser des conférences, alliances et programmes d’échange d’inspecteurs sont des exemples qui montrent comment l’AIIT pourra être le catalyseur de l’action. L’AIIT doit déterminer où elle pourra ajouter de la valeur à des initiatives existantes et quelles nouvelles initiatives elle pourra promouvoir

#### Résultats clés – 2008-2011 (et au-delà)

1. Les membres du Comité exécutif se voient assigner des zones régionales où ils serviront de catalyseur pour le développement d’initiatives de coopération régionale.
2. Un plan stratégique pour la coopération régionale à promouvoir par les représentants régionaux de l’AIIT est élaboré.
3. Une grande conférence sera tenue en 2009, 2010 et 2011 en partenariat avec un pays membre hôte (la priorité sera donnée aux pays qui proposeront des alliances régionales et des programmes de coopération dans le cadre des objectifs de la conférence).
4. L’AIIT encourage et soutient les conférences et forums régionaux organisés par les Inspections locales.

#### Domaines d’engagement pour les membres de l’AIIT

L’affiliation à l’AIIT – encourager à proposer et accueillir des conférences et forums pour la promotion de la coopération régionale et s’engager dans des initiatives régionales.

#### Tâches spécifiques 2008-2011

1. Le Comité exécutif planifie une approche stratégique de la coordination régionale et des activités de représentation et assigne des fonctions aux membres du Comité exécutif.
2. 3 grandes conférences seront tenues en 2009-2011, en plus du Congrès de l’AIIT tous les 3 ans et de l’Assemblée générale.

## suite – UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR – LE RÔLE DE L'AIIT DANS LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

### Domaine d'action 5 – L'AIIT en tant que médiateur et communicateur

#### Objectif

Fournir l'information aux membres et faciliter les initiatives des membres pour améliorer leurs services d'inspection du travail.

#### Description

Depuis toujours, une des fonctions clés de l'AIIT a été la fourniture d'informations à ses membres. Le développement du site Internet de l'AIIT permet d'organiser et d'augmenter le rôle de l'AIIT en tant que source d'information. Un objectif supplémentaire serait le développement ultérieur d'un site Internet interactif (p. ex. les groupes de travail régionaux, la liste des protocoles d'accord conclus ou des accords de coopération de conformité etc.).

Les membres de l'AIIT sont constamment en train de développer des initiatives pour améliorer leurs performances. L'AIIT peut ajouter de la valeur à ce travail en aidant les membres à faciliter leurs initiatives et projets. Quelques exemples : élaborer un recueil d'initiatives régionales et de groupes régionaux de coordination de l'inspection du travail ; élaborer un recueil des meilleures pratiques ; produire des modes d'emploi ; fournir des ressources de formation etc. Ces exemples sont tous des domaines de développement potentiels qui sont le résultat de discussions lors de récentes conférences de l'AIIT.

#### Résultats clés – 2008-2011 (et au-delà)

1. Un cadre pour la fourniture de ressources d'informations aux membres de l'AIIT sera développé (suite à un sondage auprès des membres).
2. Le travail de collecte de ressources et de constitution de banques de données accessibles aux membres a commencé.
3. Des liens vers d'autres ressources (telles que le CIS et l'Agence européenne pour l'hygiène et la sécurité du travail) sont fournis sur le site Internet.

#### Domaines d'engagement pour les membres de l'AIIT

L'affiliation à l'AIIT – des contributions au site Internet et aux banques de données de l'AIIT ; la participation à l'identification des besoins et des lacunes d'information ; l'accès aux services et ressources Internet.

#### Tâches spécifiques 2008-2011

1. Développement continu du site Internet interactif.
2. Création de banques de données pour fournir des ressources d'information aux membres.
3. Examen de la faisabilité du développement d'une série de recueils destinés à aider les initiatives et projets régionaux ou émanant de membres individuels.

## suite – UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR – LE RÔLE DE L'AIIT DANS LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION RENFORCÉE ET PROFESSIONNELLE PARTOUT DANS LE MONDE

### Domaine d'action 6 – L'AIIT en tant que source d'expertise technique

#### Objective

Fournir une ressource pour l'accès à l'expertise technique de l'inspection du travail.

#### Description

Pendant de nombreuses années, l'AIIT a fourni une expertise technique à ses membres. Le plus souvent, un membre individuel disposant de l'expérience requise pour un besoin précis a été identifié et parrainé pour fournir cette expérience lors d'une conférence, d'un symposium, d'un cours de formation au autre forum. En d'autres occasions, l'AIIT a proposé des individus qui pourraient être sollicités pour participer à des consultations avec un pays, où ils participeraient à des projets de développement ou des programmes nationaux de travail décent.

Ce travail s'est fait traditionnellement sur une base ad hoc où des membres proposent des experts convenant au travail en question. Nous proposons maintenant que l'AIIT crée une banque de données d'« experts » qui peuvent fournir des conseils techniques aux Inspections du travail dans des domaines précis. En formulant leurs besoins selon certains critères, ceux qui ont besoin d'une expertise auraient accès aux partenaires de programmes potentiels qui pourraient fournir cette expertise requise pour un projet particulier.

L'AIIT ne dispose pas à l'heure actuelle des capacités de mettre en place un système qui pourrait prendre en charge l'évaluation des qualifications des individus ou examiner leurs performances. Nous ne proposons donc pas que l'AIIT accrédite des individus ou analyse les compétences des contributeurs individuels à ce programme, autrement que d'identifier de grandes catégories de compétences ou d'expertise. La banque de données servirait plutôt de moyen de fournir les données utiles à nouer un premier contact entre les fournisseurs de services potentiels et les partenaires du programme. Toute la responsabilité qui découle de l'accès à l'expertise dans la banque de données, resterait dans le chef des organisateurs des programmes. La responsabilité découlant de l'utilisation de tout service fourni serait toujours celle de l'individu. L'AIIT se réserverait le droit d'ajouter ou de supprimer des individus de la banque de données suivant des critères qu'il reste à établir.

Même avec ces limitations, il est considéré qu'une telle banque de données fournirait un moyen pour les membres de l'AIIT d'avoir (ou de fournir) un accès à l'expertise technique en vue de répondre à la demande toujours croissante dans le monde entier.

L'AIIT continuera à fournir une expertise parrainée partout où elle le pourra, aussi bien aux forums des pays membres qu'aux programmes de formation adaptés aux objectifs de l'AIIT.

#### Résultats clés – 2008-2011 (et au-delà)

1. Des critères sont mis au point pour faciliter l'évaluation des demandes d'expertise technique, fondée sur les principes des objectifs et priorités stratégiques de l'AIIT, des besoins prouvés, de l'équité dans l'allocation des ressources etc.
2. Toute demande pour la fourniture d'expertise technique spécifique faite à l'AIIT en vue d'aider des forums et programmes de formation d'un pays membre, est évaluée par le Comité exécutif selon les critères mis au point.
3. Une banque de données de personnes à même d'offrir une expertise technique dans le domaine de l'inspection du travail est créée et consultable sur le site Internet de l'AIIT.

#### Domaines d'engagement pour les membres de l'AIIT

L'affiliation à l'AIIT – permet d'offrir et d'accéder aux descriptions et coordonnées des personnes disposant d'une expertise technique dans le domaine de l'inspection du travail.

#### Tâches spécifiques 2008-2011

1. Élaboration des critères pour évaluer les demandes d'offrir une expertise technique lors des forums de membres ou de cours de formation organisés par pays, de façon cohérente et équitable.
2. Réponse à ces demandes d'assistance dans un délai approprié.
3. Mise à disposition sur le site Internet de l'AIIT de l'infrastructure d'une banque de données publique de personnes pouvant offrir une expertise technique dans des domaines relevant de l'inspection du travail.
4. Maintien de la banque de données.

### Conclusion

#### Quelles sont les prochaines étapes du Plan d'action ?

Le Plan d'action pour l'avenir a été soumis à l'Assemblée générale pour en discuter.

Le nouveau Comité exécutif a examiné ensuite le plan en tenant compte des commentaires formulés par les membres lors de l'Assemblée générale.

Le plan a été publié sur le site Internet de l'AIIT pour informer tous les membres.

#### Notre chance au niveau international

En acceptant le rôle clé de l'AIIT et la planification pour l'avenir, l'AIIT sera bien en mesure d'offrir de meilleurs services à ses membres. Étant une association disposant d'un plan, nous aurons la chance d'être impliqués dans des initiatives clés pour promouvoir le travail décent à travers le monde.

*« Un système d'inspection du travail efficace et correctement doté en ressources contribue de manière significative au développement économique, à la cohésion sociale et à la bonne gouvernance. »*

[Commission du Conseil  
d'Administration de l'OIT pour l'Emploi  
et la Politique sociale,  
novembre 2006]